

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES E.P.L.E.

Année scolaire 2016-2017

Nom Etablissement : Lycée de Saint Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69321 Lyon Cédex 05

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène		
Adjoint au chef d'établissement (1)	2 RICHEZ	Pascal		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 TRIPIER LARGERON	Annie		
Conseiller principal d'éducation (2)	4 SOULIER	Martine		
Chef des travaux	5			
II - ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique	1 CONDEMINÉ	Anne Sophie
	2 LORNE	Anne	2 DELACROIX	Pierre
Représentants de la commune siège	1 RUDIGOZ	Thomas	1 FAURIE GAUTHIER	Céline
	2 JABOULEY de BEC	Bertrand	2 DUBIE	Magali
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)				
Collectivité territoriale rattachement	1		1	
	2		2	
Représentant de la commune siège	1		1	
Représentant de l'EPCI	1		1	
III – PERSONNALITES QUALIFIEES				
Si membres administration = 5	1			
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis		
	2 LEVERRIER	Nathalie		
Total du premier tiers	10			
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 BLANCHET	Alain	1 HALFAOUI	Dalida
	2 PORTEJOIE	Céline	2 PESQUET	Marie Odile
	3 UBACH	Stéphane	3 BARNY	Juliette
	4 GUILHIN	Gilles	4 STANCIC	Claude
	5 LAFAY	Isabelle	5 DUDERMEL	Olivier
	6 ESCASSUT	Sylvie	6 DUPLAT	Patrick
	7 GEITNER	Vincent	7 GARCIA	Laurent
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 AMBROISE	Catherine	1 MURAT	Marie-Renée
	2 SEBEI	Claudie	2 THOMAIN-ROCHE	Virginie
	3 MIOTTO	Christian	3 ESPOSITO	Loick
Total du deuxième tiers	10			
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES				
	1 TOLLET	Christine	1 AMADO	Emmanuel
	2 LACHENAL-CHEVALLET	Michaël	2 CELLE	Marie-Laure
	3 BOUTITIE	Florent	3 ALGOURDIN	Bruno
	4 DELUCE	Laurent	4 TURBET DELOF	Rémi
	5 GAUTHIER	Anne	5 GARCIA-CARRIER	Cécile
– ELUS DES ELEVES				
5 représentants des élèves dont 1 au moins issu des classes post-bac si elles existent. Ils sont élus par les délégués des élèves et les membres du CVL parmi les membres titulaires et suppléants du CVL.	1 ZORER	Hugo	1 HEDDI	Anas
	2 BOUCHE	Manon	2 BOUCHET	Thaïs
	3 BALAY	Lyvane	3 VINAY	Justine
	4 FREBET	Mathieu	4 MARTINET	Théophile
	5 CORLAY	Florian	5 GALET	Ulysse
Total du troisième tiers	10			
Total membres du CA	30		Quorum (moitié + 1) : (3)	

(1) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.

(2) le plus ancien (par l'ancienneté dans le poste au niveau de son affectation dans l'établissement)

(3) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.Année scolaire 2016-2017

Nom Etablissement : Lycée de Saint Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69321 Lyon Cédex 05

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 RICHEZ	Pascal		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 TRIPIER LARGERON	Annie		
II – ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	1 LORNE	Anne	1 COSSON	Monique
Total du premier tiers	4			
III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (4)				
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	1 PORTEJOIE	Céline	1 HALFAOUI	Dalida
	2 UBACH	Stéphane	2 BLANCHET	Alain
	3 ESCASSUT	Sylvie	3 LAFAY	Isabelle
	1 SEBEI	Claudie	THOMAIN-ROCHE	Virginie
Total du deuxième tiers	4			
IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4)				
	1 TOLLET	Christine	1 BOUTITIE	Florent
	2 DELUCE	Laurent	2 GAUTHIER	Anne
– ELUS DES ELEVES (4)				
	1 ZORER	Hugo	1 BOUCHET	Thaïs
	2 CORLAY	Florian	2 BOUCHE	Manon
Total du troisième tiers	4			
Total membres de la CP	12	Quorum (moitié + 1) : (5)		

Rappel :

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement est désigné parmi les représentants titulaires ou suppléants de celle-ci au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.

Année scolaire 2016-2017

Nom Etablissement : Lycée de Saint Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69321 Lyon Cédex 05

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION - Membres de droit				
Chef d'établissement (2)	1 VAISSIERE	Hélène		
Adjoint au chef d'établissement (3)	2 RICHEZ	Pascal		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 TRIPIER LARGERON	Annie		
Conseiller principal d'éducation (4)	4 NATECH	Myriam		
Total du premier tiers	4			
II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(5)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 BARNY	Juliette	1 PORTEJOIE	Céline
	2 PESQUET	Marie-Odile	2 UBACH	Stéphane
	3 GARCIA	Laurent	3 GEITNER	Vincent
	4 DUDERMEL	Olivier	4 DUPLAT	Patrick
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 AMBROISE	Catherine	1 ESPOSITO	Loick
Total du deuxième tiers	5			
III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)				
	1 AMADO	Emmanuel	1 TOLLET	Christine
	2 TURBET DELOF	Rémi	2 GARCIA CARRIER	Cécile
- ELUS DES ELEVES (6)				
	1 HAMDAOUI	Lisa	1 CHIRAD	Léo
	2 BOUREILLE	Lorena	2 GUERRICHE	Menel
	3 DAVIDE	Simon	3 MORGI	Eya
	5			
Total membres du CD	14		Quorum (moitié + 1) : 8 (7)	

Rappel :

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Les représentants des élèves sont élus chaque année en leur sein par les délégués des élèves lors de leur première réunion en assemblée générale.
- (7) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE

Année scolaire 2016-2017

Nom Etablissement : Lycée de Saint Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69321 Lyon Cédex 05

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES (1)		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président (2)	1 VAISSIERE	Hélène		
II - DESIGNES DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (3)				
Personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique (4)	1 THEVENET	Jean Paul		
	2 HALFAOUI	Dalida		
	3 VASQUEZ	Jean Michel		
	4 AUDRAS	Damien		
	5 MAURY	Patrick		
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) (4)	1 ESPOSITO	Loïck		
	2 THOMAIN-ROCHE	Virginie		
	3 MURAT	Marie-Renée		
III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4-5)				
	1 BOUTITIE	Florent		
	2 GAUTHIER	Anne		
IV – ELUS DES ELEVES				
- 10 représentants (pour 2 ans) (6)	1 BALAY	Lyvane	1 VINAY	Justine
	2 BARRAUD	Ruben	2 LACHAUX	Alexis
	3 BOUCHE	Manon	3	
	4 BOUCHET	Thais	4 FONTAINE	Jules
	5 CHARPENTIER	Iléa	5 DE MOLLERAT DU JEU	Coraline
	6 CHERAITI	Khaina	6	
	7 FREBET	Mathieu	7 MERCIER	Marie
	8 MARTINET	Théophile	8	
	9 MOREIRA	Joséphine	9 MARTIN	Nina
	10 ZORER	Hugo	10 GOURGAND	Cléa
Total membres du CVL	21	Total élèves : 10	Total personnels et parents : 10	

Rappel :

- (1) Pour chaque élève titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions. Lorsque le titulaire élu par l'ensemble des élèves de l'établissement est en dernière année de cycle d'études, son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur. Un membre suppléant ne peut siéger qu'en l'absence du titulaire. Lorsqu'un membre titulaire cesse d'être élève de l'établissement ou démissionne, il est remplacé par son suppléant pour la durée du mandat restant à courir.
- (2) Le conseil est présidé par le chef d'établissement. Il peut, à son initiative, ou à la demande de la moitié des membres du conseil, inviter à participer à la séance toute personne dont la consultation est jugée utile.
- (3) Les représentants des personnels sont désignés chaque année, pour cinq d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique, et pour trois d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service de l'établissement, par le CA du lycée, sur proposition des représentants de leur catégorie au sein du CA.
- (4) Les personnels de l'établissement et les parents d'élèves assistent, à titre consultatif, aux réunions du CVL dont le nombre est égal à celui des élèves.
- (5) Les parents d'élèves sont élus, en leur sein, par les représentants des parents d'élèves au CA.
- (6) Les dix représentants des élèves sont élus pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement. Le CVL est renouvelé par moitié tous les ans.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DES E.P.L.E.

Année scolaire 2016-2017

Nom Etablissement : Lycée de Saint Just

Effectifs pris en compte :

Adresse : 21 rue des Farges – 69321 Lyon Cédex 05

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 RICHEZ	Pascal		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 TRIPIER LARGERON	Annie		
Conseiller principal d'éducation (3)	4 SOULIER	Martine		
Chef des travaux	5			
II – ELUS LOCAUX				
Collectivité de rattachement	1 LORNE	Anne		
Total du premier tiers	6			
III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)				
Personnels d'enseignement	1 STANCIC	Claude	1 SAKS	Géraldine
	2 LAFAY	Isabelle	2 CARPENTIER	Clémentine
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	1 MIOTTO	Christian	1 MURAT	Marie-Renée
	2 SEBEI	Claudie	2 AMBROISE	Catherine
Total du deuxième tiers	3 ou 4			
IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)				
	1 LACHENAL-CHEVALLET	Michaël	1 ALGOURDIN	Bruno
	2 TURBET DELOF	Rémi	2 DELUCE	Laurent
	1 BOUCHE	Manon	1 ZORER	Hugo
	2 BALAY	Lyvane	2 VINAY	Justine
Total du troisième tiers	4			
V – EXPERTS (7)				
Médecin de prévention	1			
Médecin de l'éducation nationale	1 LALANNE	Dominique		
Infirmière	1 AMBROISE	Catherine		
VI – A.C.M.O. DESIGNÉ (8)				
	1			
Total membres de la CHS	15			

RAPPEL :

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Les représentants des élèves sont désignés au sein du conseil des délégués pour la vie lycéenne par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la main d'œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.

Composition du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Membres de droit	
	Proviseur ou proviseurs adjoints
Parents désignés par les fédérations de parents d'élèves	
	DEDESSUS-LE MOUSTIER Ivan GARCIA CARRIER Cécile
Elèves désignés parmi les élus du CVL	
	BALAY Lyvane MOREIRA Joséphine
Personnels enseignants désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	CHABAUD Lionel GUILHIN Gilles CONVERS Emmanuelle
Personnels PATOSS désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	AMBROISE Catherine
CPE désigné	
	VEUGE Isabelle

Composition de la Commission Fonds social

Chef établissement ou son représentant	
	Hélène VAISSIERE
Service gestion	
	Catherine BERTHOLON
Parents désignés par les fédérations de parents d'élèves	
	TISSIER Nadège DELUCE Laurent
Elèves désignés parmi les élus du CVL	
	BALAY Lyvane MOREIRA Joséphine
Personnels enseignants désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	PORTEJOIE Céline
Personnels PATOSS désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	Catherine AMBROISE Joëlle BERNARD
CPE désigné	
	NATECH Myriam